



Paris La Défense, le 23 juin 2011

**Réponse de l'Uprigaz à la consultation publique de la Commission de régulation de l'énergie sur le projet de GrDF de système de comptage évolué en gaz pour le marché de détail**

D'une manière générale, l'Uprigaz est favorable à la modernisation du système de comptage du gaz naturel en distribution afin de répondre aux attentes des fournisseurs et des consommateurs et de permettre de mettre en œuvre des mesures de MDE améliorant le service rendu à ces derniers.

L'Uprigaz note avec satisfaction que le projet présenté par GrDF permet d'assurer les plus importantes fonctionnalités attendues par les parties prenantes :

- la facturation systématique sur la base des consommations réelles ;
- la disponibilité des index de consommation mesurés au moment d'évènements essentiels dans les relations entre les fournisseurs et les clients : déménagements changement de fournisseur, changements tarifaires, mise en service - ou hors service du point de comptage ;
- la mise à disposition locale, au niveau du compteur, de l'information de mesure permettant le développement de services, notamment en matière de MDE.

Par ailleurs, l'Uprigaz note avec intérêt que la solution proposée par GrDF est évolutive et permettra de répondre à des demandes complémentaires exprimées par les fournisseurs et les clients ainsi que d'offrir, le moment venu, de nouvelles fonctionnalités qui pourraient être souhaitées par les parties prenantes.

## QUESTIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES DU PROJET DE COMPTAGE EVOLUE

**Question 1 :** *Pensez-vous que les fonctionnalités de base proposées par GrDF sont satisfaisantes et de nature à améliorer le fonctionnement du marché du gaz ?*

Oui, nous pensons que la mise à disposition de la consommation réelle des clients selon une périodicité mensuelle avec transmission aux fournisseurs des index mesurés lors d'évènements particuliers (déménagement, changement de fournisseur, changement de tarifs), est de nature à améliorer l'image du gaz et le fonctionnement de son marché en distribution. Par ailleurs, un meilleur suivi des consommations mensuelles peut permettre le développement de nouveaux services MDE.

En outre nous souhaitons que pour les clients en offre duale (électricité et gaz), il soit possible d'éditionner une seule facture avec des index relevés en électricité et en gaz à la même date et portant sur une même période, comme c'est le cas aujourd'hui. Il est souhaitable que, pour ces clients, une coordination soit mise en place entre ERDF et GrDF pour le relevé simultané des index électricité et gaz. Dans le cas contraire les clients constateraient une régression par rapport aux pratiques actuelles et ne pourraient bénéficier d'une réduction des coûts de facturation (éditique).

**Question 2 :** *Pensez-vous que les fonctionnalités complémentaires proposées par GrDF sont satisfaisantes et de nature à améliorer le fonctionnement du marché du gaz ?*

Les fonctionnalités complémentaires retenues par GrDF (télé paramétrage et Télé actions sur le compteur permettront de faire évoluer le système et, à terme, Télé contrôle d'équipements du réseau de gaz *Smart pipes*) sont également bien accueillies par l'Uprigaz

Nous attirons toutefois l'attention de la CRE sur les précautions à prendre pour préserver le caractère privé d'informations individuelles de consommation des clients, en particulier lors d'une éventuelle exploitation de données agrégées par le distributeur et s'il devait y avoir transmission de données à des tiers sans liens contractuels avec le client.

**Question 3 :** *Etes-vous favorable à ce que la redondance spatiale des concentrateurs soit retenue dans le périmètre du projet proposé par GrDF ?*

L'Uprigaz pense qu'il est essentiel de bien fiabiliser le dispositif dès sa mise en service afin d'éviter des critiques pouvant porter atteinte à la crédibilité de l'ensemble du dispositif ainsi qu'à l'image du gaz dans le public. Elle souhaite que cette question soit abordée sous la forme d'un objectif de disponibilité demandé au distributeur qui prendra les mesures appropriées pour s'y conformer.

Dans la mesure où les répercussions financières seront sensibles du point de vue des consommateurs, le niveau de redondance doit être conçu dans le souci d'optimiser le rapport coût – avantage.

**Question 4 :** *A niveau de qualité équivalent, seriez-vous disposés à accepter une mise à disposition des données plus tardive permettant ainsi de limiter le nombre de concentrateurs posés ?*

Cf. question précédente : en tout état de cause le délai maximal ne saurait excéder 1 à 2 jours.

Il n'est, en effet, pas absolument indispensable pour l'ensemble des consommateurs d'avoir une fiabilité à 100 % si elle conduit à un coût excessif du dispositif.

**Question 5 :** *Selon vous le déploiement systématique d'un afficheur déporté est-il opportun ?*

L'Uprigaz n'est pas favorable au déploiement systématique d'un affichage déporté en raison du coût d'investissement que cela impliquerait pour un gain potentiel mal connu.

**Question 6 :** *Êtes-vous favorable à ce que la mise en place systématique d'une vanne de coupure à distance ne soit pas retenue dans le périmètre de la solution ?*

L'Uprigaz considère que la mise en place systématique d'une vanne de coupure à distance n'est pas souhaitable dès le déploiement des compteurs communicants, pour les raisons exposées dans les documents de consultation. Il conviendrait toutefois que GrDF précise à brève échéance les conditions de l'utilisation éventuelle d'une telle vanne, ainsi qu'il l'a été envisagé dans l'étude de la CRE

**Question 7 :** *Êtes vous favorable aux modalités de déploiement envisagées dans le scénario de référence (durée, volume etc.) ?*

L'Uprigaz adhère aux modalités de déploiement proposées par GrDF et considère qu'entre vitesse et fiabilité, c'est certainement le deuxième objectif qui doit prédominer.

## **QUESTIONS RELATIVES AUX APPORTS DU PROJET DE COMPTAGE EVOLUE**

**Question 8 :** *Quel est votre point de vue sur les opportunités permises par le développement des systèmes de comptage évolué en gaz ?*

L'Uprigaz est très favorable au projet porteur d'opportunités commerciales et s'inscrivant dans une logique européenne.

**Question 9 :** *Quel est votre point de vue concernant l'appréciation des gains de MDE liés à la mise en œuvre du système de comptage évolué proposé par GrDF*

L'Uprigaz pense que la disponibilité des données brutes de comptage pourra permettre d'engager des actions de MDE plus diversifiées et efficaces. Il convient cependant de ne pas chercher à « noyer » le consommateur par un flot de données qu'il ne pourrait traiter sans

l'assistance d'un professionnel de la MDE. C'est pourquoi la solution préconisée par GrDF de mettre ces données sur un site internet opéré par le distributeur semble une solution raisonnable, sous réserve que l'accès aux données soit organisé de façon telle que le fournisseur reste l'interlocuteur unique du client ainsi que prévu par le dispositif d'ouverture du marché (contrat unique) ; d'autres configurations seraient sources de complexité et de confusion.

**Question 10 :** *Selon vous, l'envoi plus fréquent qu'actuellement de données de consommation réelle est-il nécessaire pour réaliser des gains de MDE ? Si oui, pouvez-vous en préciser les modalités (fréquence, support, coût, acteur responsable, etc.) ?*

Il est clair que la connaissance des données de consommation journalière d'un client peut être utile pour une meilleure maîtrise de sa demande. Il faut en particulier faire en sorte que les fournisseurs puissent formuler des offres donnant des incitations au bon comportement des consommateurs et que les intermédiaires du secteur des services énergétiques puissent disposer des données sanctionnant les résultats de leurs actions chez le client.

D'autre part l'accès local prévu en base sur tous les compteurs doit être gratuit et simple à actionner, de façon à faciliter l'installation à l'initiative du client de « boîtiers énergie » favorable à la MDE, et s'appuyant sur une observation des consommations plus fine.

**Question 11 :** *Etes-vous favorable à la mise à disposition gratuite par GrDF des données de consommation réelle sur un site internet dédié et sur des supports adaptés aux personnes ne disposant pas d'un accès internet ?*

Voir notre réponse à la question 9.

En outre, on peut penser qu'à l'horizon du déploiement des compteurs le taux d'équipement en internet (ou smart phone) devrait être élevé, mais des solutions alternatives devraient être mises en œuvre pour les clients non équipés qui en feront la demande.

## **QUESTIONS RELATIVES AU TRAITEMENT TARIFAIRE DU PROJET DE COMPTAGE EVOLUE**

**Question 12 :** *Que pensez-vous de la mise en œuvre d'un mécanisme de régulation incitative spécifique au projet de comptage évolué de GrDF ?*

L'Uprigaz est favorable à la mise en œuvre d'un mécanisme de régulation incitative spécifique au projet dans le prochain tarif ATRD4, en 2013, sous réserve des premiers retours d'expérience de la phase de construction et d'une meilleure visibilité sur certains coûts du nouveau système.

**Question 13 :** *Que pensez-vous de la proposition de couverture des coûts échoués en cas de non déploiement généralisé du projet de comptage évolué ?*

L'Uprigaz considère qu'il est normal de prendre en compte la couverture des coûts échoués de GrDF si, en 2013, il devait être décidé par les Pouvoirs publics de ne pas poursuivre le projet

**Question 14 :** *Que pensez-vous de la proposition de rémunération des immobilisations en cours de la phase de construction de la solution pour le projet de comptage évolué ?*

L'Uprigaz est favorable à la prise en compte d'une rémunération des immobilisations en cours, jusqu'à la mise en service des investissements correspondants par GrDF.

**Question 15 :** *Que pensez-vous de la demande de GrDF relative à la couverture par le futur tarif ATRD4 des coûts d'exploitation engagés par l'opérateur au titre du projet lors de la période tarifaire actuelle ?*

L'Uprigaz considère que les coûts engagés par GrDF pour la préparation du projet, qui ne seraient pas déjà pris en compte dans le tarif ATRD3 devraient normalement être incorporés dans le futur tarif ATRD4.

#### **QUESTION RELATIVE AU LANCEMENT DE LA PHASE DE CONSTRUCTION DE LA SOLUTION**

**Question 16 :** *Etes-vous favorable au lancement de la phase de construction de la solution du projet de comptage évolué de GrDF dans les conditions de régulation envisagées ?*

Globalement, l'Uprigaz est favorable au lancement de la phase de construction dans les conditions de régulation envisagées dans cette consultation.

#### **QUESTION DIVERSE**

**Question 17 :** *Avez-vous toute autre remarque sur le projet de comptage évolué de GrDF ?*

L'Uprigaz tient à souligner qu'il est fondamental que la compétitivité du gaz soit préservée, voire renforcée par le comptage évolué.

Par ailleurs si certains coûts étaient imposés aux fournisseurs (comme des coûts de service minimum MDE tels que discutés en GT MDE), ces coûts devraient pouvoir être intégrés dans les tarifs réglementés comme ils le seront dans les offres de marché.

-----